



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

État de Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision au Grand Conseil
sur les comptes annuels 2018

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'État de Neuchâtel

En notre qualité d'organe de révision et conformément à l'article 23 alinéa 2 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et à l'article 17 du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'État

Selon l'article 5 du Règlement du Service financier du 17 août 2016, ledit Service, respectivement le domaine de gestion des comptes et trésorerie, gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, incombe au Conseil d'État. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'État est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux bases légales applicables et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit avec réserves.

Motifs de l'opinion avec réserves

La rubrique « Acompte de tiers » des engagements courants comprend un montant de CHF 81.7 millions assimilable à des réserves, car il n'existe pour cette position aucun engagement envers des tiers. Il s'agit de contributions fédérales en faveur des routes principales et périphériques, qui sont accumulées sans base légale suffisante pour financer des investissements au lieu d'être comptabilisées comme des recettes dans le compte de résultats. Dans le cadre de la révision en cours de la Loi sur les routes et voies publiques (LRVP), le Conseil d'État prévoit de créer un financement spécial avec le solde de ces comptes et les contributions futures de la Confédération. Le processus de modification des bases légales est en cours. Il résulte de ces transactions une surévaluation des engagements de CHF 81.7 millions, une sous-estimation de la réserve de retraitement du patrimoine financier de CHF 72.2 millions et une détérioration du résultat de l'exercice de CHF 9.5 millions. Nous renvoyons le lecteur au commentaire figurant sous le point 2.5.7.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les soldes de plusieurs comptes de bilan liés aux impôts directs, qui sont cumulativement non significatifs, n'ont pas pu nous être justifiés. Nous n'avons pas pu lever cette limitation de l'étendue de l'audit et ne sommes ainsi pas en mesure de nous exprimer sur la justesse ou non du solde des comptes susmentionnés.

Le commentaire 12) de la page 81 de l'annexe mentionne l'inventaire des contrats en cours, qui totalise plus de CHF 611 millions. Dans leur très grande majorité, ces contrats ne remplissent pas les conditions d'une comptabilisation au passif du bilan ni d'une mention comme engagement conditionnel dans l'annexe. Cet inventaire, établi pour la première fois dans le cadre d'un processus non mature, ne fait pas l'objet d'une documentation fiable et vérifiable. Nous ne sommes ainsi pas en mesure de nous prononcer sur l'exactitude et l'intégralité des éléments susmentionnés.

Opinion d'audit avec réserves

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont, sous réserve des incidences des points décrits dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserves », conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la liste des engagements hors bilan du tableau des garanties au point 2.5.5 de l'annexe. Elle mentionne notamment dans les autres engagements hors bilan l'existence d'un engagement conditionnel total de CHF 1'848'951'752.00 en relation avec le découvert de prévoyance.ne. En application correcte des principes de la LFinEC, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre. Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

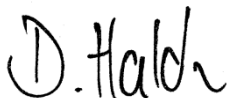
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la Loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 726 CO et 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 17 RFinEC et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons, avec réserve, qu'il existe un SCI relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'État. Une documentation formelle de SCI fait défaut ou est perfectible pour certains processus importants.

En dépit des réserves formulées dans le paragraphe « Motifs de l'opinion avec réserves », nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, car les points soulevés ne sont pas de nature à influencer significativement la perception globale de la situation financière de l'État.

Neuchâtel, le 25 mars 2019

Contrôle cantonal des finances



Damien Haldimann
Expert-réviseur agréé
Responsable de la révision



Sabine Magnollay
Expert-réviseur agréée



Isabelle Chuat
Expert-réviseur agréée

Le chef de service



Philippe Godet
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Distribution (en pdf) :

- Aux membres du Grand Conseil par l'intermédiaire de Madame Janelise Pug, secrétaire générale du Grand Conseil ;
- Monsieur Laurent Kurth, président du Conseil d'État, chef du Département des finances et de la santé ;
- Monsieur Alain Ribaux, vice-président du Conseil d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture ;
- Madame Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, cheffe du Département de l'éducation et de la famille ;
- Monsieur Jean-Nathanaël Karakash, conseiller d'État, chef du Département de l'économie et de l'action sociale ;
- Monsieur Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement ;
- Madame Séverine Despland, chancelière d'État ;
- Monsieur Patrick Aubry, chef du Service financier.

Le présent rapport est public (art. 24 al. 1 LCCF).



Comptes 2018 : État financiers

2.1 Bilan

Bilan (CHF)	Comptes 2017 ¹⁾	Comptes 2018	Écart C2018 - C2017 CHF %	
1 ACTIF	2'554'935'322.38	2'670'167'229.60	+115'231'907.22	+4.5%
10 Patrimoine financier (PF)	909'284'243.06	1'026'467'187.71	+117'182'944.65	+12.9%
100 Disponibilités et placements à court terme	160'436'505.78	128'093'383.57	-32'343'122.21	-20.2%
101 Créances	411'819'846.95	543'777'376.58	+131'957'529.63	+32.0%
102 Placements financiers à court terme	0.00	0.00	0.00	--
104 Actifs de régularisation	210'024'118.65	218'196'760.15	+8'172'641.50	+3.9%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	4'708'932.42	4'947'787.81	+238'855.39	+5.1%
107 Placements financiers	7'072'698.92	9'818'131.10	+2'745'432.18	+38.8%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	115'222'140.34	121'633'748.50	+6'411'608.16	+5.6%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0.00	0.00	0.00	--
14 Patrimoine administratif (PA)	1'645'651'079.32	1'643'700'041.89	-1'951'037.43	-0.1%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'128'608'458.93	1'140'555'220.21	+11'946'761.28	+1.1%
142 Immobilisations incorporelles	4'174'377.23	7'039'394.28	+2'865'017.05	+68.6%
144 Prêts	124'838'381.40	123'841'986.25	-996'395.15	-0.8%
145 Participations, capital social	186'154'811.20	190'841'906.66	+4'687'095.46	+2.5%
146 Subventions d'investissements	201'875'050.56	181'421'534.49	-20'453'516.07	-10.1%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
2 PASSIF	2'554'935'322.38	2'670'167'229.60	+115'231'907.22	+4.5%
20 Capitaux de tiers	2'215'985'551.07	2'375'861'194.00	+159'875'642.93	+7.2%
200 Engagements courants	237'098'100.22	466'396'271.48	+229'298'171.26	+96.7%
201 Engagements financiers à court terme	357'798'352.54	334'295'624.14	-23'502'728.40	-6.6%
204 Passifs de régularisation	167'508'182.25	218'560'034.84	+51'051'852.59	+30.5%
205 Provisions à court terme	55'832'635.95	68'204'947.17	+12'372'311.22	+22.2%
206 Engagements financiers à long terme	1'194'327'774.75	1'206'937'387.49	+12'609'612.74	+1.1%
208 Provisions à long terme	190'605'751.99	68'574'532.76	-122'031'219.23	-64.0%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	12'814'753.37	12'892'396.12	+77'642.75	+0.6%
29 Capital propre	338'949'771.31	294'306'035.60	-44'643'735.71	-13.2%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0.00	0.00	0.00	--
291 Fonds	55'155'616.45	54'520'917.24	-634'699.21	-1.2%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves	5'400'000.00	5'400'000.00	0.00	0.0%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	907'341'377.12	651'114'733.29	-256'226'643.83	-28.2%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	112'333'110.44	113'410'319.04	+1'077'208.60	+1.0%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-)	-741'280'332.70	-530'139'933.97	+211'140'398.73	+28.5%

¹⁾ Le bilan 2017 est présenté après retraitement MCH2

2.2 Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2017 ¹⁾	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018		Écart C2018 - C2017	
				CHF	%	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	1'987'153'860.33	2'027'753'168.82	2'091'479'875.22	+63'726'706.40	+3.1%	+104'326'014.89	+5.3%
40 Revenus fiscaux	1'066'949'657.38	1'093'789'000.00	1'072'277'568.10	-21'511'431.90	-2.0%	+5'327'910.72	+0.5%
41 Patentes et concessions	40'190'658.76	45'485'000.00	45'697'985.48	+2'12'985.48	+0.5%	+5'507'326.72	+13.7%
42 Taxes	130'272'566.03	129'338'335.00	125'994'974.37	-3'343'360.63	-2.6%	-4'277'591.66	-3.3%
43 Revenus divers	15'962'541.40	10'295'500.00	113'511'374.64	+103'215'874.64	+1'002.5%	+97'548'833.24	+611.1%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	9'254'413.98	14'600'592.00	6'870'880.85	-7'729'711.15	-52.9%	-2'383'533.13	-25.8%
46 Revenus de transfert	547'610'668.56	550'086'210.62	553'667'699.39	+3'581'488.77	+0.7%	+6'057'030.83	+1.1%
47 Subventions à redistribuer	176'913'354.22	184'158'531.20	173'459'392.39	-10'699'138.81	-5.8%	-3'453'961.83	-2.0%
3 Charges d'exploitation	2'082'344'943.99	2'126'484'681.84	2'183'945'847.06	+57'461'165.22	+2.7%	+101'600'903.07	+4.9%
30 Charges de personnel	443'034'540.55	432'828'810.60	499'876'042.19	+67'047'231.59	+15.5%	+56'841'501.64	+12.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	164'044'294.92	164'520'006.00	150'207'320.11	-14'312'685.89	-8.7%	-13'836'974.81	-8.4%
33 Amortissements du patrimoine administratif	50'170'792.21	67'544'316.00	332'13'187.32	-34'331'128.68	-50.8%	-16'957'604.89	-33.8%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'882'384.70	733'900.00	6'236'181.64	+5'502'281.64	+749.7%	+3'353'796.94	+116.4%
36 Charges de transfert	1'245'299'577.39	1'276'699'118.04	1'320'953'723.41	+44'254'605.37	+3.5%	+75'654'146.02	+6.1%
37 Subventions redistribuées	176'913'354.22	184'158'531.20	173'459'392.39	-10'699'138.81	-5.8%	-3'453'961.83	-2.0%
Résultat d'exploitation	-95'191'083.66	-98'731'513.02	-92'465'971.84	+6'265'541.18	+6.3%	+2'725'111.82	+2.9%
44 Revenus financiers	61'386'630.53	60'287'910.00	69'043'307.00	+8'755'397.00	+14.5%	+7'656'676.47	+12.5%
34 Charges financières	23'868'838.08	21'958'038.00	21'663'580.26	-294'457.74	-1.3%	-2'205'257.82	-9.2%
Résultat financier	37'517'792.45	38'329'872.00	47'379'726.74	+9'049'854.74	+23.6%	+9'861'934.29	+26.3%
Résultat opérationnel	-57'673'291.21	-60'401'641.02	-45'086'245.10	+15'315'395.92	+25.4%	+12'587'046.11	+21.8%
48 Revenus extraordinaires	5'400'000.00	23'158'519.00	11'752'085.51	-11'406'433.49	-49.3%	+6'352'085.51	+117.6%
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
Résultat extraordinaire	5'400'000.00	23'158'519.00	11'752'085.51	-11'406'433.49	-49.3%	+6'352'085.51	+117.6%
Résultat total	-52'273'291.21	-37'243'122.02	-33'334'159.59	+3'908'962.43	+10.5%	+18'939'131.62	+36.2%

¹⁾ Le compte de résultats 2017 est présenté après retraitement MCH2

2.3 Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes 2017 ¹⁾	Budget 2018	Comptes 2018	Écart C2018 - B2018 CHF	Écart C2018 - C2017 CHF	%	%
5 Dépenses d'investissement	63'942'346.43	97'706'590.92	80'885'560.52	-16'821'030.40	+16'943'214.09	-17.2%	+26.5%
50 Immobilisations corporelles	--	54'137'041.00	45'963'872.25	-8'173'168.75	--	-15.1%	--
51 Investissements pour le compte de tiers	--	0.00	0.00	0.00	--	--	--
52 Immobilisations incorporelles	--	7'283'499.92	8'598'324.02	+1'314'824.10	--	+18.1%	--
54 Prêts	--	6'019'500.00	18'653'046.05	+12'633'546.05	--	+209.9%	--
55 Participations et capital social	--	12'000'000.00	196'000.00	-11'804'000.00	--	-98.4%	--
56 Propres subventions d'investissement	--	15'106'550.00	6'018'324.20	-9'088'225.80	--	-60.2%	--
57 Subventions d'investissements à redistribuer	--	3'160'000.00	1'455'994.00	-1'704'006.00	--	-53.9%	--
58 Investissements extraordinaires	--	0.00	0.00	0.00	--	--	--
6 Recettes d'investissement	19'012'295.25	21'062'600.00	32'464'328.49	+11'401'728.49	+13'452'033.24	+54.1%	+70.8%
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	--	0.00	18'179.00	+18'179.00	--	--	--
61 Remboursements	--	0.00	0.00	0.00	--	--	--
62 Vente d'immobilisations incorporelles	--	0.00	0.00	0.00	--	--	--
63 Subventions d'investissements acquises	--	1'168'300	-280'157.83	-1'448'457.83	--	-124.0%	--
64 Remboursement de prêts	--	893'265	19'585'241.20	+18'691'976.20	--	+2'092.5%	--
65 Transfert de participations	--	0.00	90'435.40	+90'435.40	--	--	--
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	--	15'841'035	10'851'603.97	-4'989'431.03	--	-31.5%	--
67 Subventions d'investissements à redistribuer	--	3'160'000	1'455'994.00	-1'704'006.00	--	-53.9%	--
68 Recettes d'investissement extraordinaires	--	0.00	743'032.75	+743'032.75	--	--	--
Investissements nets	44'930'051.18	76'643'990.92	48'421'232.03	-28'222'758.89	+3'491'180.85	-36.8%	+7.8%

¹⁾ De l'introduction du MCH2 découle l'utilisation d'un plan comptable beaucoup plus détaillé, que celui connu jusqu'ici (MCH1) pour le compte des investissements. La correspondance un pour un entre l'ancien plan comptable et le nouveau n'est pas possible. En effet, pour rendre la comparaison entre les comptes 2017 et les comptes 2018 possible, il aurait fallu retraiter les écritures des comptes 2017 ligne par ligne. Dès lors, pour cet exercice, les données hi ne sont pas représentées dans le présent tableau.

2.4 Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	-33'334'159.59
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	56'558'300.32
+ Réévaluations des prêts et participation du patrimoine administratif	-6'032'518.59
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-131'777'338.12
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-238'855.39
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	-8'372'566.50
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	46'252.45
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	212'013'097.30
+ Augmentation / - diminution des provisions	-109'658'908.01
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	53'749'810.20
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour financements spéciaux, fonds, préfin.	-557'056.46
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	-11'752'085.51
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	20'643'972.10
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF	
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	32'865'089.09
+ Remboursements de prêts et de participations	20'436'888.35
+ Contributions acquises	10'972'206.74
+ Contributions à redistribuer	1'455'994.00
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-69'033'400.21
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-42'710'035.96
- Prêts et participations	-18'849'046.05
- Propres contributions d'investissement	-6'018'324.20
- Contributions d'investissement redistribuées	-1'455'994.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissements dans le patrimoine administratif [FTI]	-36'168'311.12
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER	
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	0.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	-6'511'676.29
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-6'511'676.29
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	12'118'412.90
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-22'425'519.80
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-10'307'106.90
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	-32'343'122.21
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	160'436'505.78
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	128'093'383.57
Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan	-32'343'122.21

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

2.5 Annexes

2.5.1 Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

Normes appliquées Les comptes de l'Etat de Neuchâtel 2018 sont présentés pour la première fois conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

Principe et structure des comptes L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit entre-autres indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

En raison du passage au MCH2 et en dérogation au principe de la comparabilité, seul le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 retraité est comparé. L'annexe présente un résumé des retraitements effectués dans le cadre du passage au MCH2. Le compte de résultat 2017 n'a fait l'objet que de reclassifications et n'a pas été retraité selon les nouveaux principes. Le compte des investissements 2017 n'a pas été reclassé.

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants: le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultat est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat de financement et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC).

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

Retraitements au 1^{er} janvier 2018 Le Canton de Neuchâtel applique pour la première fois en 2018 les principes du MCH2 et a procédé au 1er janvier 2018, au retraitement du patrimoine financier, du patrimoine administratif, des provisions et des comptes de régularisation conformément aux modalités décrites à l'article 78 LFinEC, qui s'appliquent lors du passage au MCH2. Cet article prescrit un retraitement du patrimoine administratif et du patrimoine financier : La norme minimale du MCH2 préconise uniquement un retraitement du patrimoine financier (recommandation 19). Néanmoins, cette recommandation précise qu'un retraitement plus complet (patrimoine administratif) est possible.

Les immobilisations ont été reclassées dans les nouvelles catégories MCH2 et réévaluées selon les nouveaux taux d'amortissements et les dates de mise en exploitation. Certains arbitrages ont dû être effectués en raison de données partielles. Une réserve de retraitement a été créée conformément aux normes MCH2. Les principes et méthodes de réévaluation appliqués ont donc été utilisés uniquement pour le passage au MCH2 au 1.1.2018. Les immobilisations acquises dès le 1.1.2018 sont intégrées au bilan à leur valeur d'acquisition, puis amorties selon les règles LFinEC / RLFinEC.

Ces retraitements du bilan au 1er janvier 2018 sont commentés dans le rapport 18.022 du 25 juin 2018 du Conseil d'État au Grand Conseil informant sur le retraitement des postes du bilan au 1er janvier 2018 selon les dispositions de la loi sur les finances de l'Etat et des communes et les normes MCH2. Un résumé des modifications intervenues entre les premiers chiffres publiés dans le rapport au Conseil d'État et les montants définitifs, figure dans l'annexe aux comptes au point des principes comptables

Les comparaisons avec les chiffres de l'exercice précédent ne sont par conséquent pas toujours possibles. En dérogation à l'article 53 LFinEC nous présentons en particulier les comparaisons par rapport aux soldes d'ouverture au bilan au 1.1.18. Le compte de résultat a été reclassé sans retraitement, tandis que le compte d'investissements n'a pas été retraité ou reclassé.

Annexe aux comptes Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles, offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties. L'annexe présente un tableau des immobilisations et des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers. Elle mentionne les dérogations par rapport aux règles de présentation des comptes selon l'article 53 LFinEC.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant la liste des dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences (article 46 LFinEC), prévoyance.ne, le tableau des prêts, l'état des emprunts bancaires au 31.12.18 et les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC).

Périmètre de consolidation L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. L'article 57 définit que ces autorités et organes font d'office partie du périmètre de consolidation.

Sont par ailleurs consolidés les institutions indépendantes dont la prise en compte permet, de manière déterminante, une meilleure compréhension de la situation financière de la collectivité, soit HNE, le CNP, NOMAD, l'Université, le SCAN, le CNERN, NVT et le CNIP (article 63 RLFinEC). Les principes de gestion financière, de présentation des comptes ainsi que les règles de gestion de la loi, sont applicables à ces entités qui feront l'objet d'une consolidation au plus tard avec les comptes 2021. Dès l'entrée en vigueur de la LFinEC et jusqu'à leur consolidation, les comptes des entités répondant aux critères de consolidation sont joints en annexe au chapitre 3 des comptes de la collectivité (article 81 LFinEC).

Principes comptables *Compte des investissements*
Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement en lien avec la constitution ou la modification du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du

patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000. — par objet sont portées au bilan (article 43 RLFInEC).

Patrimoine administratif

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Le rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil (rapport n°18.022) portant sur le bilan d'ouverture et les retraitements détaillent les arbitrages effectués lors du passage au MCH2. Les taux d'amortissements du patrimoine administratif sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissements
Patrimoine administratif		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2%
Ponts	50	2%
Tunnels	50	2%
Surfaçage des routes	10	10%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10%
Aménagement des cours d'eau	50	2%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5%
Installations d'alimentation en eau	50	2%
Bâtiment	40	3%
Bâtiment enveloppe	40	3%
Bâtiment installations	30	3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	3%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10%
Machines et appareils	5	20%
Instruments, outillages	4	25%
Equipements et installations	15	7%
Véhicule usage crt	5	20%
Infrastructures informatiques	4	25%
Véhicules spéciaux	15	7%
Systèmes de communication	4	25%
Crédit d'études	5	20%
Logiciels	4	25%
Subventions à la Confédération*	20	5%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5%
Subventions aux entreprises privées*	20	5%
Subventions aux ménages*	20	5%
Patrimoine financier		
Terrains de la promotion économique	0	--
Autres terrains	0	--
Bâtiments	0	--

* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%), si les éléments auxquelles elles se réfèrent ne sont pas clairement identifiables.

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFinEC.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFinEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

La LFinEC ne s'applique pas à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) selon l'article 2 alinéa 3 LFinEC. En conséquence, les participations du patrimoine administratif détenues dans ces institutions et inscrites au patrimoine administratif sont toujours évaluées à la valeur nominale (article 56 al. 1 LFinEC).

Patrimoine financier

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les articles 55 LFinEC et 45 RLFinEC traitent de l'évaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se feront à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Le patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) et les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les créances sont présentées nettes des débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté.

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFinEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFinEC, les participations du patrimoine financier de l'office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Engagements courants et financiers

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFinEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement de Swaps d'intérêts, conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

Provisions et engagements conditionnels

Sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables ou attendues contractuellement dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements situés dans le passé et être justifiées économiquement selon la recommandation 09 du MCH2. Le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Les engagements conditionnels sont des engagements possibles résultant d'événements passés, mais dont l'existence de l'engagement doit encore être confirmée par un événement à venir et/ou l'estimation du montant n'est pas fiable.

Les événements post-clôtures, sont ceux intervenant après la date de clôture, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

Engagements envers des financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan d'ouverture, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier dans le capital propre selon l'origine des ajustements: Le groupe de comptes 295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) a enregistré ainsi tous les ajustements en lien avec le patrimoine administratif, tandis que le groupe de comptes 296 Réserves liées au patrimoine financier, les retraitements du patrimoine financier.

Les réserves liées au retraitement MCH2 ont été constituées de la manière suivante au 1^{er} janvier 2018 :

Réserves liées au retraitement du patrimoine administratif (CHF)	1^{er} janvier 2018
295 Réserves liées retraitement (introduction MCH2)	907'341'377.12
Immobilisations corporelles du PA	748'088'524.47
Immobilisations incorporelles	518'380.16
Prêts	5'292'090.50
Participations, capital social	71'776'493.20
Subventions d'investissement	153'393'690.68
Provision HE-Arc et HEP-BEJUNE	-4'836'033.40
Provision Magistrats	-49'889'274.84
Provisions RH	-17'002'493.65

Les réserves liées au patrimoine financier sont composée de deux réserves, soit celle liée au retraitement du patrimoine financier et celle, active, de réserve de valeur marchande liée à la couverture des swaps au 31.12.2018 :

Réserves liées au retraitement du patrimoine financier (CHF)	1^{er} janvier 2018
296 Réserve liées au patrimoine financier	112'333'110.44
2960 Réserves liées au retraitement du PF	124'977'953.35
Amort SWAP	-3'058'469.87
Ducroires	-27'915'827.79
IFD à recevoir	80'000'000.00
Réévaluations titres	90'031.03
Réévaluation immo corporelles	75'862'219.98
2961 Réserve valeur marchande instrum. financiers	-12'644'842.91

Bilan au 1^{er} janvier 2018 retraité après écritures définitives

Bilan au 1 ^{er} janvier 2018 retraité (CHF)	Avant réévaluation	Retraitement et réévaluations MCH2	Bilan d'ouverture MCH2 selon rapport CE au GC	Retraitements après écritures définitives	Bilan d'ouverture MCH2 au 01.01.18 retraité
1 ACTIF	1'406'041'996.48	1'239'394'895.02	2'645'436'891.50	-90'501'569.12	2'554'935'322.38
10 Patrimoine financier (PF)	739'460'096.18	130'885'547.62	870'345'643.80	38'938'599.26	909'284'243.06
100 Disponibilités et placements à court terme	160'434'566.54	0.00	160'434'566.54	1'939.24	160'436'505.78
101 Créances	395'083'683.85	-27'496'346.28	367'587'337.57	44'232'509.38	411'819'846.95
104 Actifs de régularisation	132'890'325.12	80'496'530.13	213'386'855.25	-3'362'736.60	210'024'118.65
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	4'708'932.42	0.00	4'708'932.42	0.00	4'708'932.42
107 Placements financiers	6'982'667.89	0.00	6'982'667.89	90'031.03	7'072'698.92
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	39'359'920.36	77'885'363.77	117'245'284.13	-2'023'143.79	115'222'140.34
14 Patrimoine administratif (PA)	666'581'900.30	1'108'509'347.40	1'775'091'247.70	-129'440'168.38	1'645'651'079.32
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	380'519'934.45	779'225'751.49	1'159'745'685.94	-31'137'227.01	1'128'608'458.93
142 Immobilisations incorporelles	3'655'997.07	3'745'136.88	7'401'133.95	-3'226'756.72	4'174'377.23
144 Prêts	119'546'290.90	5'292'090.50	124'838'381.40	0.00	124'838'381.40
145 Participations, capital social	114'378'318.00	64'229'991.39	178'608'309.39	7'546'501.81	186'154'811.20
146 Subventions d'investissements	48'481'359.88	256'016'377.14	304'497'737.02	-102'622'686.46	201'875'050.56
2 PASSIF	1'406'041'996.48	1'239'394'895.02	2'645'436'891.50	-90'501'569.12	2'554'935'322.38
20 Capitaux de tiers	2'092'166'712.73	106'806'978.18	2'198'973'690.91	17'011'860.16	2'215'985'551.07
200 Engagements courants	192'446'109.32	0.00	192'446'109.32	44'651'990.90	237'098'100.22
201 Engagements financiers à court terme	345'151'570.39	12'091'135.96	357'242'706.35	555'646.19	357'798'352.54
204 Passifs de régularisation	143'713'425.20	0.00	143'713'425.20	23'794'757.05	167'508'182.25
205 Provisions à court terme	67'832'635.95	30'382'276.80	98'214'912.75	-42'382'276.80	55'832'635.95
206 Engagements financiers à long terme	1'194'327'774.75	0.00	1'194'327'774.75	0.00	1'194'327'774.75
208 Provisions à long terme	135'880'443.75	64'333'565.41	200'214'009.16	-9'608'257.17	190'605'751.99
209 Engagements envers les financ. spéciaux et des fonds capitaux de tiers	12'814'753.37	0.00	12'814'753.37	0.00	12'814'753.37
29 Capital propre	-686'124'716.25	1'132'587'916.84	446'463'200.59	-107'513'429.28	338'949'771.31
291 Fonds enregistrée sous capital propre	55'155'616.45	0.00	55'155'616.45	0.00	55'155'616.45
294 Réserve de politique budgétaire	0.00	0.00	0.00	5'400'000.00	5'400'000.00
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	1'017'348'505.18	1'017'348'505.18	-110'007'128.06	907'341'377.12
296 Réserve liée au patrimoine financier	0.00	115'239'411.66	115'239'411.66	-2'906'301.22	112'333'110.44
299 Excédent(+) / Découvert(-) du bilan	-741'280'332.70	0.00	-741'280'332.70	0.00	-741'280'332.70

Les principaux ajustements au niveau de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif intervenus après l'émission du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur le retraitement MCH2 (18.022) peuvent être résumés de la manière suivante :

Ajustement de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif (CHF)	1 ^{er} janvier 2018
Solde au 01.01.18 avant écritures définitives	1'017'348'505.18
+ Provision HE-Arc et HEP-BEJUNE	-2'245'923.40
+ Provision Magistrats	6'562'090.07
+ Provision prêts remboursables	5'292'090.50
+ Provision Réévaluation	15'000'000.00
+ Provisions RH	-5'175'216.85
+ Immobilisations corporelles du PA	-31'137'227.01
+ Immobilisations incorporelles	-3'226'756.72
+ Réévaluation participations	7'546'501.81
+ Subventions d'investissement	-102'622'686.46
Solde au 01.01.18 après écritures définitives	907'341'377.12

Au niveau des réserves liées au retraitement du patrimoine financier, les ajustements et reclassements ont été les suivants :

Ajustement de la réserve liée au retraitement du patrimoine financier (CHF)	1^{er} janvier 2018
Solde au 01.01.18 avant écritures définitives	115'239'411.66
+ Correction participations	90'031.03
+ Correction immobilisations corporelles	-2'023'143.79
+ Correction SWAP	-553'706.67
+ Ajustement du croire	-419'481.79
+ Reclassification réserve de valeur marchande sur instruments financiers	12'644'842.91
Solde au 01.01.18 après écritures définitives	124'977'953.35
+ Reclassification réserve de valeur marchande sur instruments financiers	-12'644'842.91
Solde au 01.01.18 après écritures définitives	112'333'110.44

2.5.2 État du capital propre

Etat du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	291 Fonds enregistrés sous capital propre	294 Réserve de politique budgétaire	295 Réserves liées retraitement (intro. MCH2)	296 Réserves liées au patrimoine financier	299 Excédent/découvert du bilan	29 Capital propre
Solde au 1.1.18	55'155'616.45	5'400'000.00	907'341'377.12	112'333'110.44	-741'280'332.70	338'949'771.31
Augmentation par compte	5'885'837.27	-	-	1'077'208.60	244'474'558.32	251'437'604.19
3511 Attributions aux fonds du capital propre	5'885'837.27					5'885'837.27
3894 Attribution à la réserve de politique budgétaire						-
3896 Attributions aux réserves de réévaluation						-
2016 Valeur marchande SWAP				1'077'208.60		1'077'208.60
2950 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)					244'474'558.32	244'474'558.32
2990 Excédent de revenus						-
Diminution par compte	-6'520'536.48	-	-256'226'643.83	-	-33'334'159.59	-296'081'339.90
4511 Prélèvements provenant de fonds, capital propre	-6'520'536.48					-6'520'536.48
4894 Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire						-
4895 Prélèvements sur réserve liée au retraitement			-11'752'085.51			-11'752'085.51
4896 Prélèvements sur les réserves liées au retraitement						-
2990 Excédent de charges					-33'334'159.59	-33'334'159.59
2999 Résultat cumulé des années précédentes			-244'474'558.32			-244'474'558.32
Solde au 31.12.18	54'520'917.24	5'400'000.00	651'114'733.29	113'410'319.04	-530'139'933.97	294'306'035.60

L'état du capital propre renseigne de manière détaillée sur les raisons des changements ayant affecté le capital propre. En dérogation à l'article 22 RLFInEC, l'état du capital est présenté par rapport au bilan d'ouverture retraité.

L'article 62 al.3 et al. 4 RLFInEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif.

Outre l'absorption des amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 (CHF 418'392'260.52 prévus jusqu'en 2038), cette réserve doit être utilisée pour résorber le découvert à raison de 50% au minimum du solde positif restant dans la réserve (CHF 244'474'558.32). L'éventuel solde peut ensuite être affecté à une réserve de politique conjoncturelle. Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se montent à CHF -11'752'085.51. L'ajustement des instruments de couverture (Swaps) correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année.

Le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil n°18.033 actuellement en cours d'examen par la commission financière du Grand Conseil propose diverses modifications de la LFinEC et prévoit notamment d'inscrire dans la loi un mécanisme de lissage de certains revenus avec la création d'une réserve de lissage. Il prévoit également d'inscrire dans la loi l'ensemble des règles relatives à l'attribution et à l'utilisation de la réserve de politique conjoncturelle (CHF 5'400'000). Ce rapport est également à l'appui de deux projets de décret :

- décret portant attribution d'un montant de CHF 110 millions à la réserve de politique conjoncturelle par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.
- décret portant attribution d'un montant de CHF 100 millions à la réserve de lissage de revenus par le biais de la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.

2.5.3 Tableau des provisions

Provisions à court terme

Type de provision	Description du type de provision	Dépt.	Etat au 01.01.2018	Augmentation	Dissolution / utilisation	Etat au 31.12.2018	Commentaire et justification de la provision
205 Provisions à court terme			55'832'636	22'429'247	-10'056'936	68'204'947	
Total Autres provisions			26'862'078	5'183'245	-3'663'376	28'381'947	
Autres provisions	Provision sites pollués	DDTE	12'827'127	0	-879'867	11'947'261	La loi sur le traitement des déchets (LTD) met à charge de l'Etat le financement de différentes responsabilités en relation avec les sites pollués. Ces engagements font donc l'objet d'une provision. Son évolution peut varier selon l'occurrence de nouveaux cas, la réévaluation de sites connus ou encore leur assainissement.
Autres provisions	Réserve aide expl. Paysannes, part. cant.	DDTE	1'276'193	0	0	1'276'193	Cette réserve est destinée à couvrir les pertes consécutives à l'octroi de prêts agricoles (aides aux exploitations paysannes), y compris les frais de procédure éventuels, conformément aux exigences mentionnées à l'article 86 de la Loi fédérale sur l'agriculture (LAGr).
Autres provisions	Provision découvert FDFN	DEAS	162'681	0	-124'592	38'089	Mise à jour de la provision correspondant au découvert du fonds de désendettement et de prévention à l'endettement.
Autres provisions	Provision LAMAL	DEAS	0	534'600	0	534'600	Suite au passage d'une classification automatique à une classification quasi-automatique des assurés, il a été estimé qu'une partie de ces bénéficiaires (non encore traités en 2018) pourrait faire valoir leur droit aux subsides en ce début d'année 2019.
Autres provisions	Provision pour pertes sur débiteurs	DEAS	2'347'454	0	-199'617	2'147'838	Mise à jour de la provision couvrant les montants résiduels dus par la France. La dissolution partielle effectuée en date du 05.07.2018 correspond à la perte sur débiteurs du montant dû en 2017 auquel il est renoncé.
Autres provisions	Remboursement indemnités forfaitaires	DEAS	249'035	412'823	0	661'858	La provision a été adaptée aux nombres de cas concernés.
Autres provisions	Provision assainissement Finance	DEF	3'415'286	0	0	3'415'286	Provision destinée à couvrir d'éventuels coûts de Prévoyance.ne en lien avec des restructurations.
Autres provisions	Provision subvention FFPP	DEF	4'125'000	0	0	4'125'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duales dans les domaines techniques. Mise en œuvre du rapport 15.030.
Autres provisions	LIMA maintien à domicile	DFS	0	300'000	0	300'000	Des conflits juridiques en cours dans d'autres cantons pourraient aboutir à une jurisprudence nationale sur la prise en charge des prestations de la Liste des Moyens et Appareils (LIMA). Il se peut que ce financement doive désormais être assumé par les cantons. Les coûts générés seraient alors, par année, de l'ordre de 300'000 francs.
Autres provisions	Provision reprise Débiteurs SCCO	DFS	0	435'822	0	435'822	Provision créée suite à l'intégration des flux financiers de la perception dans SAP.
Autres provisions	Provision reprise ORACE	DFS	0	3'500'000	0	3'500'000	Provision créée suite à l'intégration des flux financiers de l'Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien.
Autres provisions	Réserve contribution employeur	DFS	2'459'301	0	-2'459'301	0	Utilisation de la réserve contribution employeur.
Total Litiges			28'970'558	17'246'002	-6'393'560	39'823'000	
Litiges	Divers litiges	DDTE	6'824'998	1'377'502	-3'937'500	4'265'000	Il s'agit de divers litiges en lien avec des expropriations. Les variations peuvent être dues à l'émergence de nouveaux cas, à l'évolution des dossiers conduisant à des réévaluations ou à la fin du litige.
Litiges	Divers litiges	DEAS	113'000	228'500	0	341'500	Provision concernant les indemnités LAVI, mise à jour sur la base des dossiers ouverts
Litiges	Divers litiges	DEF	80'000	0	-80'000	0	Provision dissoute suite à un arrêt du Tribunal fédéral.
Litiges	Divers litiges	DFS	21'952'560	15'640'000	-2'376'060	35'216'500	Divers litiges principalement dans le domaine de la santé publique et au service des contributions.

Provisions à long terme

Type de provision	Description du type de provision	Dépt.	Etat au 01.01.2018	Augmentation	Dissolution / utilisation	Etat au 31.12.2018	Commentaire et justification de la provision
208 Provisions à long terme			190'605'752	14'363'131	-136'394'350	68'574'533	
Total Autres provisions			55'441'413	6'448'797	-2'203'011	59'687'200	
Autres provisions	Autre provision LT	DEAS	0	4'600'000	0	4'600'000	La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) prévoit une hausse du forfait d'intégration en faveur des personnes réfugiées et admises à titre provisoire. Afin d'éviter un système à deux vitesses, cette provision a été constituée pour permettre à l'ensemble des personnes arrivées dans les 6 dernières années de bénéficier des mêmes conditions.
Autres provisions	Provisions cautions	DEAS	0	700'000	0	700'000	Provision sur cautionnement NECO.
Autres provisions	Autre provision LT	DEF	0	205'000	0	205'000	Provision créée au service de la protection de l'adulte et de la jeunesse en lien avec une possible restitution de subvention fédérale dans le domaine de l'accueil de jeunes.
Autres provisions	Provision Garantie HEARC BEJUNE	DEF	4'836'033	0	0	4'836'033	Part cantonale à la garantie du découvert des HES en lien avec Prévoyance.ne.
Autres provisions	Provision thésaurisation	DEF	456'105	0	-6'663	449'442	Provision liée au règlement concernant le système de thésaurisation personnelle proposé au personnel enseignant du Conservatoire neuchâtelois.
Autres provisions	Provision Magistrats	DJSC	49'889'275	943'797	-1'936'348	48'896'725	Adaptation à l'indice des prix (IPC) et à l'utilisation annuelle.
Autres provisions	Provision personnel	DJSC	260'000	0	-260'000	0	Dissolution de la provision.
Total Litiges			135'164'339	7'914'333	-134'191'339	8'887'333	
Litiges	Charge foncière NECO	DEAS	347'333	0	0	347'333	Provision liée à une vente de bien-fonds.
Litiges	Apport suppl. prévoyance.ne	DFS	21'679'006	164'333	-21'843'339	0	Transfert de cette provision dans les engagements à court terme.
Litiges	Divers litiges	DFS	13'138'000	7'750'000	-12'348'000	8'540'000	Divers litiges dans le domaine de la santé publique.
Litiges	Primauté cotisation prévoyance.ne	DFS	100'000'000	0	-100'000'000	0	Dissolution complète de la provision de CHF 100 millions créée en vertu de l'art. 4, al.4 LCPFPub, aujourd'hui abrogée (participation de l'État lors du passage à la primauté des cotisations)

2.5.4 Tableau des participations

Participation du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine administratif						190'841'907
145 Participations, capital social						190'841'907
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'835'224	100.0%	1'564'289	1'835'224
Aresa, Aéroport régional des Eplatures SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	2'295'879	32.4%	810'000	743'865
Banque cantonale neuchâtelois (capital de dotation)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	785'000'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture. Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier. Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière. Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	84'527'400	1.6%	401'250	6'660'750
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	1'003'576'000	0.6%	459'096	5'799'650
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenir des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés.	19'724'544	0.0%	986	1'056
Chauffage à distance Basse-Areuse SA CAD	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	781'7710	40.0%	240'000	3'127'084
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	469'638	51.0%	51'000	239'515
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	13'041'710	0.1%	7'800	9'376
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	21'498'724	8.8%	600'000	1'896'946
CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) SA - Recherche et Développement	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'372'477	9.8%	2'840'000	3'554'640
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficacité énergétique.	26'873'289	10.0%	3'000'000	2'687'329

Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	1773'358'000	1.8%	1'235'500	31'868'855
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	265'672	2.5%	5'000	6'642
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques.	279'365	16.7%	24'000	46'561
MCH Group SA	Société anonyme	Organiser des foires, des congrès et d'autres événements à Bâle. Les foires, congrès et événements ont pour but de souligner l'importance de la Suisse en tant que site pour les marchés nationaux et internationaux. Elle gère et entretient son immobilier et fournit des services de marketing, de communications et de technologie.	438'975'000	0.3%	100'000	20'100
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	203'271'000	2.4%	272'000	4'952'500
SelFin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	135'600'852	2.7%	272'000	3'688'343
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'628'542	40.0%	8'000'000	9'451'417
Société coopérative NEuchâtel Interface PME	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	1'967'994	66.2%	375'000	1'302'812
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bienne et les rivières ou canaux qui les relient.	1'473'409	25.0%	712'780	368'912
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'417'000	8.3%	500'000	701'417
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	92'574'000	0.2%	25'960	141'034

Participation du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Transports Publics Neuchâtelois SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	24'296'790	42.1%	5'764'090	10'238'966
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consœur italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	30'595'483	4.1%	500'000	1'253'913
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	24.5%	245'000	245'000

Participation du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine financier			9'818'131
107 Placements financiers			9'818'131
Total actions et parts sociales			6'551'515
RET SA, Recherches Econom. & Techn.	30	15'000.00	1
UBS (LUX) Bond Strategy Fund Fcp (de successions dévolues à l'Etat)	47		40'800
Motorola (de successions dévolues à l'Etat)	150	150.00	16'557
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			579'127
Dossier titres du fonds d'aide au logement			1'342'000
Dossier titres du fonds des stages linguistiques ES			34'352
Dossier titres du fonds d'exploitation viticole			3'416'588
Dossier titres du fds de conservation forêts			1'021'737
Parking de la Gare de Neuchâtel SA		25'000.00	100'353
Total placements à intérêts			575'000
Prêt Parking de la Gare	25		575'000
Total créances à long terme			2'691'617
Créances à long terme			2'691'617

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2017 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse et MCH Group SA : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFInEC.

Les informations fournies dérogent aux exigences fixées à l'article 24 RLFInEC (fonds propres en lieu et place du capital, valeur nominale au lieu de la valeur d'acquisition, les principaux autres détenteurs de participations, les participations que l'organisation détient en propre, les flux financiers, entre la collectivité et l'organisation et les prestations fournies par l'organisation, les risques spécifiques de garantie de l'organisation.). Ces informations ne sont pas disponibles ou non définies précisément.

2.5.5 Tableau des cautions et garanties

Liste détaillée des cautionnement par bénéficiaire au 31.12.2018	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution ²⁾	Échéance base légale ³⁾	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2018
Total							308'672'525
Alfaset							8'751'100
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 7'400'000	caution simple	Fds de roulement	7'400'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	7'000'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 2'188'900	caution simple	prévoyance.ne	2'407'790	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	1'751'100
Alfen SA							400'000
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'580'000	caution simple	Investissements	400'000	21.10.2009	--	0.00%	400'000
arcjurassien.ch							0
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2022	1.00%	0
Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile							50'300
Prêt de la BCN de CHF 62'900	caution simple	prévoyance.ne	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	50'300
Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP							31'897'500
Crédit en compte courant de UBS de CHF 8'600'000, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	3'734'500
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	4'303'000
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	7'000'000
Prêt de la BCN de CHF 3'000'000	Caution simple	Investissements	3'000'000	26.04.2016	05.12.2027	0.50%	2'700'000
Prêt de la BCN de CHF 4'900'000	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	4'410'000
Prêt de la BCN de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	4'750'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	06.11.2018	05.12.2027	0.50%	5'000'000
Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNIP							898'750
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	31.12.2020	0.50%	400'000
Prêt de la BCN de CHF 570'000	caution simple	Fds de roulement	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	498'750
Centre pédagogique de Malvilliers							4'520'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 4'600'000	caution simple	Fds de roulement	4'600'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	4'200'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 400'000	caution simple	prévoyance.ne	440'000	20.12.2013	31.12.2038	0.50%	320'000
Centre régional d'apprentissages spécialisés							884'950
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	caution simple	Fds de roulement	1'000'000	23.01.2018	31.12.2018	1.25%	0
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'135'100	caution simple	prévoyance.ne	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	884'950
Développement économique							700'000
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Fds de roulement	700'000	18.05.2018	02.05.2023	0.75%	700'000
Diverses cautions Coopératives d'habitations							2'500'000
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	2'500'000
Diverses cautions en faveur de la viticulture							1'930'000
Prêt de la BCN de CHF 60'000	Billet à ordre	Fds de roulement	60'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	60'000
Prêt de la Banque Clerc de CHF 700'000	Billet à ordre	Fds de roulement	700'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	700'000
Prêt de la BCN de CHF 62'000	Billet à ordre	Fds de roulement	62'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	62'000
Prêt de la BCN de CHF 400'000	Billet à ordre	Fds de roulement	400'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	400'000
Prêt de la BCN de CHF 100'000	Billet à ordre	Fds de roulement	100'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	100'000
Prêt de la BCN de CHF 208'000	Billet à ordre	Fds de roulement	208'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	208'000
Prêt de la BCN de CHF 120'000	Billet à ordre	Fds de roulement	120'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	120'000
Prêt de la BCN de CHF 280'000	Billet à ordre	Fds de roulement	280'000	12.12.2018	31.12.2019	0.00%	280'000
Fondation "Le Temps Présent"							316'892
Prêt de prévoyance.ne de CHF 367'500	caution simple	prévoyance.ne	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	316'892
Fondation Addiction Neuchâtel							6'907'820
Prêt de prévoyance.ne de CHF 352'000	caution simple	prévoyance.ne	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	326'100
Prêt d'UBS de CHF 232'000	caution simple	prévoyance.ne	232'000	03.03.2014	31.12.2038	0.50%	116'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'184'700	caution simple	prévoyance.ne	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	947'700
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 4'000'000	caution simple	Fds de roulement	4'000'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	4'000'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'600'000	caution simple	Fds de roulement	2'600'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	1'518'020
Fondation Carrefour							402'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	29.12.2016	31.12.2021	1.00%	0
Prêt de prévoyance.ne de CHF 506'500	caution simple	prévoyance.ne	557'150	24.03.2014	31.12.2038	0.50%	402'000
Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales							1'044'739
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'600'000	caution simple	Fds de roulement	1'600'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	692'139
Prêt de prévoyance.ne de CHF 441'100	caution simple	prévoyance.ne	441'100	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	352'600
Fondation François-Louis Borel							1'898'583
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'900'000	caution simple	Fds de roulement	1'900'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	1'300'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 694'300	caution simple	prévoyance.ne	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	598'583
Fondation J. & M. Sandoz							81'022
Crédit en compte courant d'UBS de CHF 900'000	caution simple	Fds de roulement	900'000	05.02.2018	31.12.2018	1.25%	81'022

Liste détaillée des cautionnement par bénéficiaire au 31.12.2018	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné	Date d'octroi de la caution ²⁾	Échéance base légale ³⁾	Taux de rémunération	Engagement au 31.12.2018
Fondation Jeanne-Antide							1'066'943
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'400'000	caution simple	Fds de roulement	2'400'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	883'421
Prêt de prévoyance.ne de CHF 120'400	caution simple	prévoyance.ne	132'440	15.08.2014	31.12.2038	0.50%	103'522
Prêt de la BCN de CHF 100'000	caution simple	prévoyance.ne	100'000	09.12.2013	31.12.2038	0.50%	80'000
Fondation l'enfant c'est la vie							1'235'933
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 3'600'000	caution simple	Fds de roulement	3'600'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	373'533
Prêt de prévoyance.ne de CHF 1'078'400	caution simple	prévoyance.ne	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	862'400
Fondation Les Billodes							1'816'483
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'500'000	caution simple	Fds de roulement	2'500'000	18.12.2017	31.12.2018	1.00%	1'370'483
Prêt de prévoyance.ne de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	144'000
Prêt de la Raiffeisen de CHF 144'000	caution simple	prévoyance.ne	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	144'000
Prêt de la BCN de CHF 158'000	caution simple	prévoyance.ne	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	158'000
Fondation Les Perce-Neige							21'720'700
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 23'340'000	caution simple	Fds de roulement	23'340'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	18'750'000
Prêt de prévoyance.ne de CHF 3'715'700	caution simple	prévoyance.ne	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	2'970'700
Fondation Ressource, Foyer André							0
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 650'000	caution simple	Fds de roulement	650'000	19.12.2017	31.12.2018	1.25%	0
Foyer Handicap							1'472'451
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'710'000	caution simple	Fds de roulement	1'710'000	18.12.2017	31.12.2018	1.25%	792'451
Prêt de la BCN de CHF 850'000	caution simple	prévoyance.ne	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	680'000
Haute-Ecole Arc							4'000'000
Prêt de la BCN de 4'800'000 CHF	caution simple	prévoyance.ne	4'800'000	08.12.2014	31.12.2039	0.00%	4'000'000
Hôpital neuchâtois, HNE							193'000'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 15'000'000	Caution simple	Fds de roulement	12'000'000	07.12.2018	31.12.2021	0.50%	12'000'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 21'000'000	Caution simple	Investissements	21'000'000	07.12.2018	31.12.2041	0.50%	21'000'000
Prêt de FMS Wertmanagement de CHF 205'000'000	Lettre de confort	Investissements	250'000'000	13.12.2006	--	--	160'000'000
Job Eco SA							51'732
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 639'816	caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	51'732
Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD							2'433'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 15'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2023	0.50%	0
Prêt de la BCN de CHF 2'920'000	caution simple	prévoyance.ne	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	2'433'000
Serei, service d'entraide et d'information							133'600
Prêt de prévoyance.ne de CHF 167'100	caution simple	prévoyance.ne	183'810	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	133'600
Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine							3'500'000
Prêt de la BCN de CHF 3'500'000, subdivisé en 4 cautions	caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	24.03.2035	1.50%	1'000'000
			1'000'000	05.02.2016	24.03.2035	1.50%	1'000'000
			1'000'000	05.07.2016	24.03.2035	1.50%	1'000'000
			500'000	07.11.2016	24.03.2035	1.50%	500'000
Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge							750'000
Prêt de la BCN de CHF 1'800'000	caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	750'000
Université de Neuchâtel							14'308'028
Prêt de prévoyance.ne de CHF 15'487'000	caution simple	prévoyance.ne	17'035'700	16.12.2013	31.12.2053	0.00%	14'308'028

¹⁾ Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions prévoyance.ne.

²⁾ Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement

³⁾ Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2018	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2018
Total				2'463'595'269
Autres engagements hors bilan				2'463'595'269
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN ¹⁾	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP ²⁾	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN ³⁾	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
Prévoyance.ne, part État (y.c. 37 des enseignants) ⁴⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFFPub)	24.06.2008	905'628'524
Prévoyance.ne, autres entités garanties par l'État ⁵⁾	Engag. Condit.	Loi (LCPFFPub)	24.06.2008	943'323'228
Haute école de musique, HEM ⁶⁾	Engag. Condit.	PFL 2018-2021	01.12.2017	720'000
Litiges en cours ⁷⁾	Engag. Condit.	Trib. cantonal	15.11.2018	318'000
Subsides LAMal à verser rétroactivement ⁸⁾	Engag. Condit.	Loi (LILAMal)	04.10.1995	1'000'000
Versement d'une rente pont pour une magistrate ⁹⁾	Engag. Condit.	Loi (LMSA)	27.01.2010	50'000
Effondrement de terrain ¹⁰⁾	Engag. Condit.	Loi (LPGE)	02.10.2012	500'000
Programme Bâtiments ¹¹⁾	Engag. Condit.	Prog. Bâtiment	31.12.2018	452'310
Autres engagements fermes en vigueur ¹²⁾	Engag. Ferme	Diverses	31.12.2018	611'603'207

¹⁾ L'Etat garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'Etat un montant de 0,5 pour-cent de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20 pour cent les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40 pour-cent. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

²⁾ L'Etat peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'Etat intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaires du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

³⁾ Les engagements du SCAN sont garantis par l'Etat. Conformément au contrat de prestation entre l'Etat et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

⁴⁾ La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'Etat de Neuchâtel, prévoyance.ne, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'Etat et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des derniers comptes approuvés par le Conseil d'administration de prévoyance.ne, la caisse affiche un découvert technique, attribuable à l'Etat de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de CHF 927'471'863 au 01.01.2018. Toutefois, de ce montant, il est nécessaire de soustraire la contribution unique d'assainissement des employeurs, exigé par la Caisse en janvier 2019 et comptabilisé en engagement à court terme au bilan de l'Etat au 31.12.2018, de CHF 21'843'339. Ainsi, le montant de CHF 905'628'524 est considéré comme un engagement conditionnel.

⁵⁾ En application de l'article 9 de la Loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFFPub), le Conseil d'Etat a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à prévoyance.ne. Ainsi, le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à 943'323'228 francs au 31.12.2018.

⁶⁾ En fonction de la décision populaire qui interviendra en automne 2019 concernant la fermeture de l'antenne neuchâteloise de la HEM, des indemnités pourraient être versées dans le cas de suppressions éventuelles de postes.

⁷⁾ Un montant de CHF 318'000 pour un litige en cours au Lycée Denis-de-Rougemont est à considérer comme un engagement conditionnel.

⁸⁾ Au vu des taxations fiscales qu'il reste à réaliser au 31.12.2018, une partie de ces taxations vont générer des octrois de subsides rétroactifs. Selon nos estimations, le montant à verser pourrait s'élever à CHF 1'000'000 à considérer comme engagement conditionnel.

⁹⁾ Une magistrate des Autorités judiciaires envisage la possibilité de prendre sa retraite anticipée en 2019. Cas échéant, elle répondrait aux dispositions transitoires relatives à la retraite des magistrats selon l'article 80 de la Loi sur la magistrature de l'ordre judiciaire et la surveillance des autorités judiciaires (LMSA), et bénéficierait d'une rente pont estimée à CHF 50'000. Ce montant est considéré comme un engagement conditionnel.

¹⁰⁾ Un sondage de géothermie profonde pour alimenter en chaleur une habitation a percé une nappe artésienne (eau sous pression). Cette eau jaillit du sol, provoque des inondations et a causé un effondrement de terrain sous la route cantonale. Le percement accidentel de la nappe a eu lieu en 2006, mais les inondations datent de 2016. La prescription est acquise à l'égard de l'entreprise responsable des travaux. Bien que la responsabilité reste à définir, l'Etat en tant que propriétaire des eaux souterraines peut être tenu comme responsable. Impossible à chiffrer pour le moment, des expertises sont en cours pour deviser les travaux. A ce stade, un engagement conditionnel de 500'000 francs est prévu.

¹¹⁾ Les subventions accordées et versées par la Confédération dans le cadre du Programme Bâtiments visent l'amélioration de l'isolation thermique d'éléments de construction. Ainsi, des subventions sont accordées aux propriétaires de bâtiments souhaitant entreprendre des travaux allant dans ce sens, pour autant que les conditions définies dans les directives du Programme Bâtiments soient respectées. Les cantons sont en charge de la mise en application, sur leur territoire, du programme tel que défini par la Confédération. Les subventions versées durant l'année sont enregistrées dans les charges (subventions fédérales redistribuées) et les revenus (subventions fédérales à redistribuer) du Service de l'énergie. Quant aux subventions promises mais non encore versées, qui se montent à 452'310 francs au 31 décembre 2018, elles constituent un engagement qui sera couvert par les versements futurs de la Confédération.

¹²⁾ Lors du bouclage des comptes 2018, 2425 contrats (partenariats, garanties de déficit, baux, autres engagements, etc.) en vigueur ont été identifiés au 31.12.2018. La valeur totale annuelle de ces contrats se monte à CHF 611'603'207.- et sont considérés comme des engagements fermes. Cependant, l'engagement réel calculé à la date du bilan en fonction des termes d'échéances et de résiliations desdits contrats n'a pu être calculé faute de dates précises mentionnées dans l'inventaire.

2.5.6 Tableau des immobilisations du patrimoine financier et administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 01.01.18 retraité	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Réévaluations 2018	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2018
108 Immobilisations corporelles du PF	115'222'140.34	6'958'179.00	-546'570.84	-	-	121'633'748.50
Terrains promotion économique	25'242'365.12	-	-11'537.60	-	-	25'230'827.52
Autres terrains	58'227'444.34	18'179.00	-18'180.00	-	-	58'227'443.34
Bâtiments	31'752'330.88	6'940'000.00	-516'853.24	-	-	38'175'477.64

Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 01.01.18 retraité	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Réévaluations 2018	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2018
140 Immobilisations corporelles du PA	1'128'608'458.93	43'934'369.10	-	-	-31'987'607.82	1'140'555'220.21
Terrains non bâtis	72'372'331.26	1'586'689.25	-	-	-	73'959'020.51
Terrains agricoles	4'621'964.00	-18'179.00	-	-	-	4'603'785.00
Terrains viticoles	1'524'614.68	-	-	-	-	1'524'614.68
Ter nat protégé	25'409.80	-	-	-	-	25'409.80
Routes, chemins	89'720'427.82	402'168.65	-	-	-2'361'315.00	87'761'281.47
Ponts	9'599'612.88	-	-	-	-222'490.00	9'377'122.88
Tunnels	92'267'078.44	-	-	-	-2'876'094.00	89'390'984.44
Surfaçage des routes	1'724'169.50	206.90	-	-	-499'122.00	1'225'254.40
Instal tchq sig	746'047.18	316.11	-	-	-211'015.00	535'348.29
Aménag. cours eau	38'760.45	-	-	-	-786.00	37'974.45
Ouvrages protection	934'837.47	-	-	-	-121'090.00	813'747.47
Inst.alimentat. eau	1'044'660.90	-	-	-	-25'702.00	1'018'958.90
Bâtiment	724'242'617.41	1'645'610.41	-	-	-18'106'077.00	707'782'150.82
Bât. enveloppe	-	79'320.50	-	-	-	79'320.50
Bât. installations	79'958.55	386'473.35	-	-	-15'894.00	450'537.90
Bât.aménag.intérieur	57'799.55	469'645.00	-	-	-1'713.00	525'731.55
Bât.aménag.extérieur	-	-	-	-	-	-
Forêts yc terrains	5'631'417.00	-	-	-	-	5'631'417.00
Mob&biens meubles	3'456'993.72	364'748.30	-	-	-376'780.00	3'444'962.02
Machines.appareils	2'979'058.84	625'693.60	-	-	-701'275.00	2'903'477.44
Instrum.&outillages	837'061.65	-	-	-	-340'623.00	496'438.65
Equip&installations	9'655'817.95	3'816'754.49	-	-	-1'277'755.00	12'194'817.44
Véhicule usage crt	224'145.72	1'620'559.10	-	-	-143'961.00	1'700'743.82
Infrastructures info	2'902'936.02	7'395'038.42	-	-	-949'414.51	9'348'559.93
Véhicules spéciaux	5'907'095.23	1'363'350.90	-	-	-733'745.67	6'536'700.46
Systèmes communicati	3'024'804.00	1'752'998.19	-	-	-967'027.64	3'810'774.55
IEC Aménag.cours eau	522'013.09	667'981.49	-	-	-	1'189'994.58
IEC Routes, chemins	6'347'521.51	5'471'755.58	-	-	-	11'819'277.09
IEC Tunnels	-	364'961.10	-	-	-	364'961.10
IEC Surfaçage routes	3'261'679.50	2'236'785.45	-	-	-	5'498'464.95
IEC Instal.tech.sig.	564'765.99	529'587.98	-	-	-	1'094'353.97
IEC Instal ctr bruit	2'888'328.21	1'529'694.10	-	-	-	4'418'022.31
IEC Ouvrages protect	-	95'628.35	-	-	-	95'628.35
IEC Bâtiment	24'076'466.97	1'666'603.93	-	-	-	25'743'070.90
IEC Bât. enveloppe	528'762.30	1'010'728.05	-	-	-	1'539'490.35
IEC Bât.installation	24'367'060.98	7'171'933.01	-	-	-	31'538'993.99
IEC Bât.aménag.intér	21'966'731.22	245'038.80	-	-	-	22'211'770.02
IEC Bât.aménag. ext.	222'270.00	-	-	-	-	222'270.00
IEC Crédit études	1'259'126.77	116'064.86	-	-	-	1'375'191.63
IP Crédit d'études	8'984'112.37	1'336'212.23	-	-	-2'055'728.00	8'264'596.60
142 Immobilisations incorporelles	4'174'377.23	4'090'596.55	-	-	-1'225'579.50	7'039'394.28
Logiciels	4'174'377.23	4'090'596.55	-	-	-1'225'579.50	7'039'394.28
146 Subventions d'investissements	201'875'050.56	2'891'596.93	-	-	-23'345'113.00	181'421'534.49
Subv. Confédération	87'305'751.43	59'097.98	-	-	-8'905'792.00	78'459'057.41
Rbt Subvention Conf	-	-	-	-	-	-
Subv. cantons	132'197.40	-	-	-	-11'016.00	121'181.40
Subv. communes	61'241'921.44	1'033'198.95	-	-	-8'907'363.00	53'367'757.39
Subv. entr pub	13'854'462.04	-	-	-	-1'653'403.00	12'201'059.04
Subv. entr privées	38'294'484.23	1'799'300.00	-	-	-3'741'286.00	36'352'498.23
Subv. Ménages privés	1'046'234.02	-	-	-	-126'253.00	919'981.02

¹⁾ Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA) ¹⁾	Désignation de l'objet	Solde du prêt
144 Prêts		123'841'986.25
Prêts - aides exploitations paysannes	Aide aux exploitations paysannes	1'693'675.00
Prêts crédits d'investissements agricoles	Crédit d'investissement	75'742'346.65
Prêts d'investissements forestiers	Divers	558'070.00
Prêts d'études	Prêts d'études	955'846.00
Prêts liés aux transports	Diverses conventions	6'794'227.00
Prêts NPR	Divers	21'784'067.85
Prêts à des collectivités	Autres prêts	8'595'950.40
Prêts du fonds d'aide aux communes	Communes en sit. difficiles	531'500.00
Prêts du fonds d'aide au logement	Prêts au logement	6'729'703.35
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	Prêts LIM	456'600.00

1) En dérogation à l'article 26 RFinEC, nous présentons les prêts accordés à des collectivités ou à des entreprises par catégories, plutôt qu'individuellement.

2.5.7 Informations supplémentaires

2.5.7.1 Explications sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État

<i>Comptes de bilan contributions fédérales pour les routes principales suisses</i>	Le bilan initial comprend au passif deux réserves non conformes à la LFinEC pour le financement des routes principales et périphériques pour un montant de CHF 72'155'035, alimentées par des contributions fédérales. Ce montant n'a pas été extourné dans le retraitement du bilan comme les principes comptables l'exigeaient. Il s'agit de financements spéciaux qui nécessitent une base légale en cours d'approbation qui sera normalement en vigueur en 2019. Le montant de CHF 9'531'718 correspondant aux contributions fédérales 2018.
<i>Comptes liés aux sites pollués et au fonds des eaux</i>	Le bilan initial comprend au passif une provision pour un montant de CHF 12'827'127.11 et un actif transitoire de CHF 3'640'333. Des ajustements auraient dû être effectués dans le cadre du retraitement du bilan. Ceux-ci n'ont toutefois pas été réalisés vu qu'ils n'étaient pas conformes à la volonté exprimée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil dans le cadre du rapport 17.011 « SITES POLLUÉS : ÉTAT DES LIEUX ET FINANCEMENT » et dans le cadre du rapport à l'appui du budget 2018. Au niveau du compte de résultats 2018, l'application stricte des règles comptables aurait conduit à annuler le remboursement 2018 de la provision sites pollués du Fonds des eaux en faveur du service de l'énergie et de l'environnement pour un montant de CHF 2'800'000.
<i>Provisions AIS</i>	Une constitution de provision de CHF 4'600'000 a été décidée par le Conseil d'État, suite à la décision de la Confédération de valider l'Agenda Intégration Suisse (AIS). La mise en œuvre de ce projet implique des coûts de transition pour assurer l'accompagnement des publics arrivés précédemment dans le cadre du nouveau dispositif, ce qui représente un réel engagement de l'État pour les exercices futurs, raison pour laquelle le Conseil d'État a décidé de conserver la provision.

2.5.7.2 Dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non transmis au Grand Conseil (article 46 LFinEC)

Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) au 1er janvier 2015, les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État jusqu'à un montant de 700'000 francs par rubrique budgétaire.

Conformément à l'article 46, alinéa 2 LFinEC, après consultation préalable de la commission des finances, des dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État pour des montants supérieurs à 700'000 francs lorsqu'ils sont intégralement compensés de manière idoine. En revanche, les dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs non compensés ou insuffisamment compensés font l'objet de demandes de crédits supplémentaires soumises au Grand Conseil.

Les dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les motifs des dépassements de crédits, les rubriques concernées et les compensations proposées. Il en va de même pour les dépassements budgétaires dont une unité administrative a connaissance tardivement et qui ne peuvent plus être soumis à l'autorité compétente.

Le tableau figurant aux pages suivantes présente les dépassements de crédits supérieurs à 700'000 francs qui sont:

- autorisés par le Conseil d'État après consultation préalable de la commission des finances au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC (dépassements intégralement compensés),
- non autorisés car pas ou que partiellement compensés à la clôture des comptes, même après prise en compte des éventuels suppléments accordés par le Grand Conseil.
- imputables à des constitutions de provisions qui, conformément à l'article 38, al. 4 LFinEC, n'ont pas besoin de faire l'objet d'une demande d'autorisation. Toutefois, ces dépassements sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.

Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC le Conseil d'État expose au Grand Conseil les motifs des dépassements de crédits lors de l'approbation des comptes et demande décharge.

Compte de résultats Les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 et non « formellement » autorisés s'élèvent à CHF 115,9 millions.

Cet important dépassement s'explique principalement par la constitution d'un engagement à court terme pour financer la part de l'État aux mesures d'accompagnement (CHF 71,9 millions) en lien avec le changement de primauté de prévoyance.ne et l'aide aux institutions à hauteur de CHF 29 millions pour financer leur part à ces mesures. Ces deux éléments n'ont pas l'objet d'une demande de dépassement de crédit, mais sont compensés par la dissolution complète en recettes diverses de la provision de CHF 100 millions pour prévoyance.ne créée en vertu de l'article 4, al. 4 LCPFPub, aujourd'hui abrogé.

Pour rappel, le MCH2 exige que la comptabilisation de la constitution d'une provision soit affectée directement dans la nature de charge qu'elle concerne. L'art. 38, al. 4 du LFinEC stipule que les dépassements de crédit qui résultent de constitutions de provisions ne sont pas soumis à autorisation.

A partir de l'année 2018, les crédits budgétaires annuels au compte de résultats sont octroyés par le Grand Conseil, par groupes de natures comptables à 2 positions en regard des centres de profits concernés. Les dépassements de crédits sont sollicités en appliquant la même logique. Le tableau figurant aux pages suivantes présente alors les dépassements non autorisés par le Grand Conseil à deux positions, en tenant compte également de la constitution des provisions ou engagements à court terme afin de faciliter l'analyse. Lorsque les variations entre le budget et les comptes à l'intérieur d'un groupe de charges à deux positions sont

imputables à de multiples causes, seuls les principaux facteurs qui ont mené au dépassement sont détaillés.

Compte des investissements Par dépassement de crédit du compte des investissements, il faut comprendre l'augmentation de la dépense nette relative à un crédit d'engagement du compte des investissements. Les dépenses brutes et les recettes effectives concernant un même projet géré par crédit d'engagement sont par conséquent considérées conjointement pour la comparaison avec le budget alloué. Partant de ce principe, une augmentation des dépenses brutes n'occasionne donc pas de dépassement de crédit si celle-ci s'accompagne d'une augmentation équivalente des recettes affectées au même projet.

La reprise des actifs faisant suite à la fusion du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) et le centre électronique de gestion (CEG) CEG de la Ville de Neuchâtel a été formalisée par le Conseil d'État le 19 décembre 2018 sur la base du décret adopté par le Grand Conseil le 04 décembre 2018. Le décret ne mentionnait toutefois pas de dépassement de crédit, qui doit faire l'objet d'une demande de décharge auprès du Grand Conseil à hauteur de CHF 7,5 millions.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > Fr. 700'000 non transmis au GC	Budget 2018	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2018 actualisé	Comptes 2018	Ecart au budget actualisé 2018	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4)	
Total	363'808'304	3'600'000	482'100	367'890'404	483'069'880	115'179'476	
Département des finances et de la santé (DFS)							
Service financier							
30 Charges de personnel ¹⁾	4'596'964	0	0	4'596'964	729'130'48	68'316'084	Le dépassement des charges de personnel est imputable à la constitution d'un engagement à court terme (< 1 an) envers prévoyance.ne de CHF 7'184'089, relatif au versement de la part de l'Etat aux mesures d'accompagnement de CHF 200 millions pour financer le changement de primauté de la caisse de pensions en janvier 2019.
36 Charges de transfert ¹⁾	2'348'000	0	482'100	2'830'100	328'476'22	30'017'522	Un engagement à court terme a été comptabilisé à fin 2018 afin de financer une aide aux institutions liées à l'Etat dans le cadre des mesures d'accompagnement de CHF 200 millions à verser en janvier 2019 à prévoyance.ne. La dissolution de la provision initiale constituée pour le changement de primauté a généré une recette de CHF 100 millions dans le groupe de comptes 43 (revenus divers).
31 Biens, services et autres chgt d'expl. ¹⁾	1'884'050	0	0	1'884'050	52'10'664	3'326'614	Le dépassement est imputable à un ducroire de CHF 0,8 million et à la création de la provision de CHF 3,5 millions relatif à la reprise des comptes de l'ORACE dans le bilan de l'Etat. En effet, l'ORACE présentait un excédant d'actifs, comptabilisé en recette (groupe 43), mais qui a été provisionné par mesure de prudence.
Service de la santé publique							
36 Charges de transfert ¹⁾	353'043'590	3'600'000	0	356'643'590	364'767'421	8'123'831	L'écart entre les comptes et le budget actualisé 2018 est principalement imputable à des créations de provisions pour divers litiges dans le domaine de la santé.
Service des communes							
36 Charges de transfert	0	0	0	0	1'337'142	1'337'142	Découle de la disposition transitoire adoptée par décret du 5 décembre 2017 qui stipule que l'Etat alloue un montant de 7% complémentaire, dès 2018, aux communes bénéficiaires du volet ressources de la LPFI. Les montants ont été approuvés par le CE. le 1 ^{er} octobre 2018 (pas de compensation par le fonds d'aide aux communes). Charge comptabilisée dans le compte 36225000 Péréquation cant / comm.
Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)							
Service de la cohésion multiculturelle							
36 Charges de transfert ¹⁾	1'935'700	0	0	1'935'700	5'993'983	4'058'283	Découle principalement de la constitution d'une provision pour la transition AIS (Agenda Intégration Suisse) qui vise à garantir les mêmes conditions d'intégration, aux personnes réfugiées et admises à titre provisoire, arrivées avant mai 2019 (date à partir duquel la Confédération financera les nouveaux forfaits d'intégration à hauteur de CHF 18'000 par personne). A noter qu'une participation des communes à la mesure précitée, à hauteur de 40% (facture sociale), a été comptabilisée au Service de l'action sociale.

¹⁾ Ces dépassements sont principalement imputables à la constitution de provisions. Pour rappel, l'art. 38, al. 4 du RLFinEC stipule que les dépassements de crédit ne sont pas soumis à une demande d'autorisation s'ils résultent de constitutions de provisions. Toutefois, ils sont présentés pour information au Grand Conseil dans le cadre du rapport de gestion financière.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2018 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Compensation	Budget 2018 actualisé	Comptes 2018	Ecart non-autorisés 2018	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+(3)+(4)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0	
Total		0	7'515'000	-7'500'000	7'515'000	7'515'000	0	7'515'000
Dép. des finances et de la santé (DFS)		0	7'515'000	-7'500'000	7'515'000	7'515'000	0	7'515'000
Service info entité neuch. (SIEN)	0	0	7'515'000		7'515'000	7'515'000	0	Cette reprise d'actifs fait suite au projet de fusion entre le SIEN et le CEG de la Ville de Neuchâtel. Elle concerne principalement les logiciels ayant été développés par le CEG. Initialement prévues au budget 2019 (dépense estimée à CHF 8 millions), ces acquisitions ont finalement été anticipées sur l'exercice 2018 du fait de la marge de manœuvre constatée au niveau des dépenses effectives du compte des investissements. Le crédit d'engagement de CHF 7'515'000 a été ouvert par le Grand Conseil le 4 décembre 2018. Le décret ne mentionnant pas formellement de dépassement de crédit au titre de la dépense annuelle, c'est le Conseil d'Etat qui a formalisé celui-ci via une décision du 19 décembre 2018.
Reprise des actifs du CEG								
Compensations								
Divers projets								

2.5.7.3 Prévoyance.ne

*Mesures adoptées
par le Grand Conseil*

Le Grand Conseil a accepté, en date du 20 février 2018, une modification de la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) prévoyant notamment le passage au 1^{er} janvier 2019 à la primauté des cotisations et un abaissement du taux technique à 2,25% et faisant passer l'apport unique prévu initialement de 173 millions à 200 millions.

Cette augmentation sera prise en charge à concurrence de 60% par les employeurs et 40% par les employés. Afin de verser la totalité de l'apport au 01.01.2019, la part employé sera versée en une seule fois par les employeurs affiliés qui récupéreront leur avance par une modification temporaire du taux de répartition des cotisations globales (passage de 60% à 59,1% durant 4 ans), le temps nécessaire au remboursement de l'avance.

Dès le 1^{er} janvier 2019, une cotisation d'épargne supplémentaire de 1% du traitement cotisant sera perçue, pour compenser en partie les effets de la baisse des rendements, à charge de l'employeur et des assurés, pour une période de cinq ans. Cette cotisation pourra être reconduite par le Grand Conseil, aussi longtemps que l'évolution de l'espérance moyenne de rendement l'exige.

En vertu de l'application de la LFinEC et du MCH2, l'État a comptabilisé et présente les éléments suivants dans ses états financiers au 31 décembre 2018 :

- Dissolution dans la rubrique comptable 43 Revenus divers de la provision de CHF 100'000'000 (participation unique de l'État lors du passage à la primauté des cotisations), anciennement créée en vertu de l'ancien alinéa 4 de l'article 4 LCPFPub, aujourd'hui abrogé.
- Transfert de la provision pour la contribution d'assainissement (CHF 21'843'339) dans les engagements courants
- Augmentation des engagements courants de CHF 71'846'089 pour financer les mesures d'accompagnement de 200 millions, 29 millions destinés au subventionnement des institutions liées à l'État et 164'333 d'ajustement à l'IPC.
- Augmentation des créances pour l'avance correspondante aux assurés, part à court terme (CHF 897'205.50) et part à long terme (CHF 2'691'616.50).

2.5.7.4 État des emprunts bancaires au 31.12.2018

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dettes au 31.12.2017 *	Annuités 2018			Dettes au 31.12.2018 *
							Intérêts	Amort.	Total	
Total						1'427'504'754	19'196'973	50'679'334	69'876'306	1'411'825'420
Intérêts courus 2017							-7'749'138		-7'749'138	
Intérêts courus 2018							6'901'757		6'901'757	
Emprunts obligataires						425'000'000	3'415'000	0	3'415'000	525'000'000
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000		2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000		40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000		875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	0	0		0	100'000'000
Emprunts à taux fixes						557'504'754	15'681'166	50'679'334	66'360'500	581'825'420
100M - 2.55% - 15.09.2005/2020	Banque	15.09.2005	15.09.2020	100'000'000	2.5500%	100'000'000	2'550'000		2'550'000	100'000'000
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	50'000'000	1'540'000		1'540'000	50'000'000
50M - 3.83% - 25.06.2008/2018	Assurance	25.06.2008	25.06.2018	50'000'000	3.8300%	50'000'000	1'915'000	50'000'000	51'915'000	0
20M - 2.7675% - 29.12.2008/2019	Banque	29.12.2008	30.12.2019	20'000'000	2.7675%	20'000'000	553'500		553'500	20'000'000
50M - 2.79% - 24.08.2009/2019	Caisse pension	24.08.2009	26.08.2019	50'000'000	2.7900%	50'000'000	1'395'000		1'395'000	50'000'000
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	50'000'000	1'525'000		1'525'000	50'000'000
10M - 2.250% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	10'000'000	225'000		225'000	10'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000		475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	50'000'000	1'105'000		1'105'000	50'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000		1'295'000	50'000'000
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000		720'000	30'000'000
50M - 3.50% - 01.01.2014/2053	prévoyance.ne	01.01.2014	30.06.2019	50'000'000	3.5000%	47'504'754	1'662'666	679'334	2'342'000	46'825'420
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	0	0		0	75'000'000
Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux						100'000'000	1'808'000	0	1'808'000	100'000'000
Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'118'681		1'118'681	0
Swap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.7379%	0	368'954		368'954	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.6315%	50'000'000	-315'769		-315'769	50'000'000
Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000		605'000	0
Swap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.7503%	0	375'148		375'148	0
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.6880%	50'000'000	-344'014		-344'014	50'000'000
Emprunts à court terme						345'000'000	-859'813	0	-859'813	205'000'000
30M - (-0.62%) - 13.10.2017/05.01.2018	Banque	13.10.2017	05.01.2018	30'000'000	-0.6200%	30'000'000	-43'400		-43'400	0
20M - (-0.60%) - 24.11.2017/05.01.2018	Société	24.11.2017	05.01.2018	20'000'000	-0.6000%	20'000'000	-14'000		-14'000	0
30M - (-0.55%) - 24.11.2017/05.01.2018	Banque	24.11.2017	05.01.2018	30'000'000	-0.5500%	30'000'000	-19'250		-19'250	0
15M - (-0.60%) - 24.11.2017/19.01.2018	Société	24.11.2017	19.01.2018	15'000'000	-0.6000%	15'000'000	-14'000		-14'000	0
25M - (0.00%) - 27.11.2017/28.05.2018	Banque	27.11.2017	28.05.2018	25'000'000	0.0000%	25'000'000	0		0	0
35M - (-0.55%) - 08.12.2017/05.01.2018	Banque	08.12.2017	05.01.2018	35'000'000	-0.5500%	35'000'000	-14'972		-14'972	0
50M - (-0.90%) - 19.12.2017/16.01.2018	Organis. inter.	19.12.2017	16.01.2018	50'000'000	-0.9000%	50'000'000	-35'000		-35'000	0
50M - (-0.50%) - 19.12.2017/12.01.2018	Banque	19.12.2017	12.01.2018	50'000'000	-0.5000%	50'000'000	-16'667		-16'667	0
25M - (-0.48%) - 22.12.2017/12.01.2018	Assurance	22.12.2017	12.01.2018	25'000'000	-0.4800%	25'000'000	-7'000		-7'000	0
45M - (-0.40%) - 22.12.2017/05.01.2018	Banque	22.12.2017	05.01.2018	45'000'000	-0.4000%	45'000'000	-7'000		-7'000	0
20M - (-0.40%) - 28.12.2017/05.01.2018	Banque	28.12.2017	05.01.2018	20'000'000	-0.4000%	20'000'000	-1'778		-1'778	0
Divers emprunts à court terme effectués au cours de l'année 2018	Divers	01.01.2018	31.12.2018	divers	divers	0	-686'746		-686'746	0
50M - (-0.77%) - 13.11.2018/11.01.2019	Organis. inter.	13.11.2018	11.01.2019	50'000'000	-0.770%	0	0		0	50'000'000
25M - (-0.40%) - 16.11.2018/08.01.2019	Banque	16.11.2018	08.01.2019	25'000'000	-0.400%	0	0		0	25'000'000
50M - (-0.64%) - 23.11.2018/11.01.2019	Banque	23.11.2018	11.01.2019	50'000'000	-0.640%	0	0		0	50'000'000
25M - (-0.58%) - 30.11.2018/18.01.2019	Banque	30.11.2018	18.01.2019	25'000'000	-0.580%	0	0		0	25'000'000
30M - (-0.40%) - 21.12.2018/04.01.2019	Banque	21.12.2018	04.01.2019	30'000'000	-0.400%	0	0		0	30'000'000
25M - (-0.60%) - 21.12.2018/15.01.2019	Banque	21.12.2018	15.01.2019	25'000'000	-0.600%	0	0		0	25'000'000

* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans le rapport relatif à la statistique financière.

2.5.7.5 Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2018	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	125.8%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement ¹⁾	12.9%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.6%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Degré de couverture des revenus déterminants	1.7%	< 0% = correspond à un excédent de revenus < 1% = conforme au frein > 1% = non conforme au frein	L'indicateur est utilisé dans le cadre du frein à l'endettement (limite max. de 1% autorisée). Il exprime l'importance du déficit en pourcentage des revenus déterminants. En cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent.
Dette brute par rapport aux revenus	99.9%	< 50% = très bon -50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	3.9%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	3.5%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	7'636	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	0.3%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
Poids des charges d'intérêts	2.2%	Pas de valeurs indicatives.	Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique.

¹⁾ Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFInEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs sont pas comparables.

2.5.7.6 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Mesures adoptées par le Grand Conseil Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

Projet de loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois Afin de mettre en œuvre l'initiative « Pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires » acceptée par le peuple le 12 février 2017, le Grand Conseil a adopté lors de sa séance du 19 février 2019 le projet de loi sur le réseau hospitalier neuchâtelois (LRHNe) qui remplace le projet de loi sur les hôpitaux publics (LHOPU) proposé par le Conseil d'État le 21 mars 2018.

Afin de permettre la mise en œuvre de la LRHNe, le Grand Conseil a adopté un décret portant octroi d'un crédit cadre de CHF 2,2 millions à charge du compte des investissements et destiné à financer les coûts externes, les différentes expertises ainsi que les coûts internes du RHNe et du service de la santé publique nécessaires à la conduite du projet. Par ailleurs conscient de la nécessité d'assainir les finances de l'Hôpital neuchâtelois, le Grand Conseil a décidé d'accorder un crédit d'engagement extraordinaire de CHF 232 millions destiné à permettre la recapitalisation du réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) par l'octroi d'un capital de dotation à hauteur de CHF 200 millions (à charge du compte des investissements) et par l'octroi d'une aide à fonds perdus de CHF 32 millions (à charge du compte de résultats). En contrepartie, le RHNe cèdera gratuitement à l'État les bâtiments de Couvet, de la Béroche et de Sophie-Mairet à la Chaux-de-Fonds.